

## **Annexe au projet pédagogique de la compagnie du Rouge Gorge : le règlement intérieur du cours (reconduction tacite)**

Toute l'équipe administrative et pédagogique de la compagnie du Rouge Gorge vous souhaite la bienvenue.

Ce document est le règlement intérieur du cours. Il a pour objectif de détailler le fonctionnement des cours ainsi que de fixer l'ensemble des règles, droits et obligations qui s'imposent à tous.

### **1 – Calendrier**

Les cours de la compagnie du Rouge Gorge suit le rythme du calendrier scolaire hors vacances scolaires :

- Les cours hebdomadaires ont lieu toutes les semaines sur 27 semaines minimum + un spectacle de fin d'année qui a lieu dans la maison de la Famille.
- Les cours mensuel ont lieu tous les mois (10 cours) dont un spectacle de fin d'année qui a lieu dans la maison de la Famille.

Le calendrier est donné lors de la réunion pédagogique qui a lieu en début d'année. La fin des cours a lieu : le jour du spectacle de fin d'année.

### **2 - Les formules de cours**

Les cours de la compagnie du Rouge Gorge ont ouverts leurs portes en septembre 2004 avec un groupe de 9 élèves. Aujourd'hui il propose 6 formules de cours et compte plus de 80 élèves.

Les formules de cours sont les suivantes :

- Cours hebdomadaire du jeudi soir : éveil 2 (CM1-CM2)
- Cours hebdomadaire du jeudi soir : initiation (6eme- 5eme)
- Cour mensuel du samedi matin : babythéâtre (4 cours dont 1 parent-enfant maternelle)
- Cour mensuel du vendredi après-midi : éveil (CE1/CE2)
- Cour mensuel du vendredi après-midi : éveil 1(CP/CE1)

## **2.1 – Cours de théâtre**

### **a - Admissions**

Chaque élève souhaitant intégrer un des cours, devra montrer de l'intérêt pour la pratique théâtrale.

### **b - Modalités**

Pour la saison en cours, les tarifs sont indiqués sur le site internet et les modalités lors de l'inscription. Alexandra Acloque est responsable des inscriptions.

### **c - Lieux et horaires**

Les cours ont lieu à la Maison de la Famille, 12 rue Jean-Pierre Timbaud le samedi matin pour le baby théâtre, le vendredi après-midi pour les cours d'éveil 1 et le jeudi soir pour les cours d'éveil 2 et d'initiation.

NB : L'ensemble des élèves devra obligatoirement être présent après la représentation de fin d'année afin de participer au rangement des lieux et de récupérer les costumes, les accessoires et tout effet personnel.

### **d – Rattrapage**

Nous offrons la possibilité aux élèves de rattraper les cours manqués dans la mesure de nos possibilités et par échange avec le personnel.

## **3 - Organisation**

### **3.1 - Absences et retards**

Les élèves sont tenus de se présenter au cours à l'heure.

Les absences et les retards doivent être signalés le plus tôt possible par e-mail ou par téléphone (ou SMS) à l'équipe pédagogique.

- Chloé Houbart 06 82 58 91 03

Pour le cours d'initiation, un retard non signalé excédant 10 minutes est un motif suffisant pour ne pas être accepté au cours.

### **3.2 – Planning**

Le planning des cours sera à disposition sur notre site internet.

Nous nous efforçons de respecter scrupuleusement le planning. Cependant, il peut

arriver exceptionnellement que des modifications de dernière minute soient apportées.

L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique étant avant tout des professionnels actifs, ils peuvent être soumis à des obligations liées à leur métier qu'il est impossible d'anticiper. Nous vous prions de nous en excuser et d'adopter, le cas échéant, un comportement empreint de souplesse et de compréhension.

## **4 - Vie de cours**

### **4.1 – Maison de la Famille**

Nous rappelons aux élèves que la maison de la Famille est un lieu de partage entre plusieurs activités qui ont pour objet les pratiques artistiques et le soin. Les règles listées ci-dessous s'imposent à l'ensemble des élèves et ne connaissent aucune exception :

- Il est interdit de se balader dans la maison de la famille sans motif.
- Il est interdit de pénétrer dans une salle, sans être accompagné par un membre de l'équipe pédagogique ou de la direction.

Un non-respect de ces règles serait passible d'un avertissement.

Il est demandé aux élèves d'avoir le plus grand respect pour toute personne fréquentant la Maison de la famille.

Toute dégradation volontaire ou malintentionnée des lieux de cours et des parties environnantes aura pour effet un renvoi immédiat.

Les cours de la compagnie du Rouge Gorge décline toute responsabilité quant aux effets personnels oubliés dans la maison de la Famille.

### **4.2 Vie spécifique du cours**

Il est demandé aux élèves de respecter le cadre décrit ci-dessous :

- Ne passe faire mal à soi-même et ne passe faire mal aux autres soit par un acte physique soit par la parole,

Si cela arrivait s'excuser ou si cela n'est pas possible venir voir le professeur responsable, (un tiers) pour qu'il aide à réparer l'acte non respectueux (communication non violente.)

- Ecouter les consignes,

- Ne pas parler en même temps que le professeur,

- Ne pas juger ses camarades,

- Ne pas dégader le matériel mis à disposition,
- Ne pas emporter le matériel prêté.

Toute acte de non respect du cadre énoncé ci-dessus, fera l'objet d'avertissements oral, puis d'une convocation avant le cours, puis si l'élève ne change pas de comportement d'un message aux parents et si le comportement de l'élève ne s'améliore toujours pas d'un renvoi définitif.

Nous demandons aux élèves de remettre le mobilier utilisé pendant le cours (chaises, bancs, tables, etc..) exactement là où il était.

Seul le mobilier désigné par le professeur est à disposition des élèves.

Les boissons sucrés ne sont pas autorisées pendant le cours.

L'usage des téléphones portables est interdit durant les cours.

NB : Nous demandons aux élèves du groupe initiation d'avoir la gentillesse de ne pas parler fort en sortant de cours. En effet, à 19h45, une autre activité a lieu dans la salle de convivialité.

## **5 – Pédagogie**

### **5.1 – État d'esprit et comportement**

La priorité absolue de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique des cours de la compagnie du Rouge Gorge est le bien-être et la sécurité des élèves. Le théâtre est une activité complexe qui demande une forme d'abandon. C'est pourquoi nous travaillons main dans la main, dans une relation de confiance avec chaque élève, afin de l'accompagner au mieux. C'est pour cela que nous demandons à l'ensemble des élèves, d'avoir un comportement respectueux et bienveillant envers l'équipe pédagogique et les autres élèves du cours.

Tout manquement à ces notions essentielles des cours de la compagnie du Rouge Gorge – respect, tolérance, bienveillance – peut être passible de renvoi.

### **5.2 - Répartition des cours**

Les programmes pédagogiques annuels des cours de la compagnie du Rouge Gorge reposent sur le projet pédagogique disponible sur demande.

### 5.3 - Evaluation

Si le professeur ne dit rien tout va bien.

Sur demande à partir du niveau Initiation :

- Faire un point précis sur l'évolution personnelle de l'élève.
- Lister ensemble les objectifs et axes d'améliorations.
- Répondre à toutes vos questions et/ou objections.

### 6 - Évènements

Nous rappelons que la participation aux différents événements organisés par les cours de la compagnie du Rouge Gorge n'est pas obligatoire.

Les cours de la compagnie du Rouge Gorge se réserve également la possibilité d'annuler ou reporter l'organisation des représentations de fin d'année prévues dans le présent Règlement Intérieur. Ces annulations ou reports ne sauraient donner lieu à un remboursement des montants versés.

### 7 - Image et médias

Afin de promouvoir les actualités de Les cours de la compagnie du Rouge Gorge sur son site web, sur les réseaux sociaux ou sur tout autre média (internet, télé, radios, etc...), la compagnie utilisera de supports visuels : photos et vidéos.

Un accord classique de cession de droit à l'image est demandé en début d'année.

Merci de nous le retourner signé. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les différents visuels merci de nous le stipuler clairement en septembre

Courbevoie, le 10 septembre 2022

Président

**La compagnie du Rouge-Gorge**  
46 rue Armand Silvestre  
92400 COURBEVOIE  
[www.compagniedurougegorge.com](http://www.compagniedurougegorge.com)  
Siret : 501 152 698 00020

Responsable pédagogique

